

LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr

MAI 2017

SEANCE DU 20 AVRIL 2017

Ordre du jour.

Tirage au sort jurés d'assises
Subvention amendes de police
Document unique
Achat parcelle pour alignement
Contrat sous location
Questions diverses

-Jurés d'assises.

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière. Lors du conseil il a été tiré au sort 3 personnes inscrites sur la liste électorale, ces civennoises et civennois figureront sur la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Loire pour les audiences de 2018.

-Amendes de Police.

En vertu de l'article L.2334-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire.

Les futurs travaux d'aménagement de la voie piétonne qui desservira la salle des Balcons du Forez jusqu'au carrefour des « quatre chemins » pourraient prétendre au versement d'une subvention. M le Maire sollicite le versement d'une subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

-Forez-Est

-Sur la précédente Lettre d'Infos nous avons indiqué que le **taux moyen pondéré** pour la taxe habitation (part intercommunale) avait été fixé à 10.26 %. Les services fiscaux ont fixé définitivement le taux à 10.55 %. Les autres taxes sont inchangées. Foncier Bâti 2.37 % Foncier Non Bâti 4.46%.

-Jean Jacques Cognard a été élu pour intégrer la **commission environnement**.

-**Scot** : Schéma de cohérence territoriale.

Forez-Est devra choisir avant le 21 juillet à quel Scot elle souhaite appartenir :

Le département est partagé en 4 Scots.

-Scot Loire Centre approuvé à l'unanimité le 22 décembre 2016 mais non exécutoire.

-Scot Sud Loire approuvé à l'unanimité le 19 décembre 2013 et exécutoire ;

-Scot des Monts du Lyonnais approuvé à la majorité le 11 octobre 2016 et exécutoire

-Scot Roannais approuvé le 4 avril 2012 et exécutoire.

-**Ordures ménagères.** Chaque ancienne communauté de communes gardera son mode de fonctionnement. Un délai de 5 ans est fixé pour l'harmonisation du service déchets. Il faudra choisir entre la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) la REOM (Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères) ou la RIOM (Redevance Incitative des Ordures Ménagères)

Elections.

La Préfecture a sensibilisé Messieurs les Maires pour qu'ils veillent notamment à ce qu'aucun véhicule ne stationne devant les bureaux de vote. A cet effet nous avons installé une petite barrière interdisant le stationnement devant la mairie. Par ailleurs, les forces de l'ordre seront mobilisées aux abords des bureaux de vote pour assurer la surveillance. Elles pourront intervenir à la demande des présidents des bureaux de vote.

Cette procédure sera reconduite pour les élections législatives du mois de juin.

Attention : ouverture du bureau de vote de 8h à 18h

Document Unique.

Depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le « Document Unique » n'est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. Investir dans la prévention, c'est améliorer le fonctionnement de la collectivité, valoriser son savoir-faire et renforcer la cohésion sociale.

Face aux difficultés rencontrées par les collectivités et établissements publics pour satisfaire à ces exigences réglementaires, le Centre de Gestion assiste les mairies.

Un document a été réalisé par Anne Marie Donjon. Ce document devra être validé par le CTI-HSCT (Comité Technique Intercommunal - Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail).

Une nouvelle association.

Une nouvelle association devrait peut-être voir le jour. Julie Odin, une dynamique civennoise souhaite créer avec un groupe de jeunes une association qui pourrait remettre à l'ordre du jour un Jeu Intervillages. M le Maire est favorable pour ce projet.

Fibre Optique.

Les travaux avancent, les raccordements sont prévus pour le printemps 2018.

SEANCE DU 23 MAI 2017

Ordre du jour.

-**Elections des délégués pour les sénatoriales**

-**Siemly**

-**Subvention enveloppe territorialisée 2017-2018**

-**Subvention enveloppe solidarité 2017**

-**Maitrise d'œuvre salle des associations**

-**Questions diverses.**

Porte Ouverte

La MJC a organisé le samedi 20 mai 2017 une journée « Porte Ouverte » à la salle des Balcons du Forez.

Notre dynamique association a proposé de 10H à 14H les différentes activités que peuvent pratiquer leurs adhérents.

Step-Renforcement musculaire-zumba-zumbakid 's-fitness-scrapping-peinture-atelier dessin pour les enfants de moins de 12 ans.

Deux nouveautés pour la prochaine saison 2017-2018

-Afrovibe est une nouvelle discipline de fitness ludique, expressive et intense. Elle combine cardio-training, danse africaine, danse du moyen orient et danse latine.

-Pilates a pour objectif le développement des muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'équilibre musculaire et l'assouplissement articulaire, pour un entretien, une amélioration ou une restauration des fonctions physiques.

Personnel.

Depuis le 1er avril M Serge Vial a été recruté pour occuper le poste d'adjoint technique. Le contrat a été signé pour une durée d'un an 18h/semaine. M Vial a restauré en totalité la zinguerie du presbytère, a réparé en partie celle de l'école. Les pigeons pénétraient dans la grange située à côté du restaurant l'Epicurien. Les travaux effectués interdisent désormais aux volatiles d'occuper les lieux. Dans le cimetière la toiture de l'ossuaire sera entièrement rénovée.

Fleurissement.

Franck, notre spécialiste espaces verts a procédé aux plantations florales avec l'aide de Yann. L'utilisation des produits phytosanitaires est désormais interdite dans les lieux publics. Les nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement demandent la compréhension de tous.

Nous avons décidé d'abandonner l'utilisation des désherbants sur les surfaces du cimetière afin de participer à la reconquête de l'environnement. Les allées du cimetière seront désherbées mécaniquement par le personnel communal. Merci de votre compréhension et pourquoi pas de votre participation.

Appel à témoins.

Nous avons une nouvelle fois été victime d'incivisme. Une partie des plantations effectuées par Franck nous a été dérobée durant une nuit. Si vous avez vu ou si vous remarquez des comportements suspects, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Fête patronale du 15 et 16 juillet.

La tournée des brioches par les classards 2019 débutera dès le vendredi après midi pour se poursuivre le samedi matin.

L'après midi entre 17 et 19h se déroulera les Olympiades, concours de jeux organisé par le Conseil Municipal des Jeunes. Le premier jeu « Questions pour un Champion » le second « Dessiner c'est gagner ». Le troisième et dernier consistera en un jeu d'adresses « une course de serveurs »

Les trois jeux auront une orientation citoyenne et civensoise. De 18h30 à 21h, le stand maquillage artistique proposera aux enfants et adultes volontaires un maquillage.

A 20h c'est un Spécial Karaoké enfants.

20h30 « Boom Party ; spéciale enfants avec DNA Sono »

21h45 ce sera la retraite aux flambeaux emmenée en musique par le « Collectif du Vendredi »

22h30 spectacle de jonglerie de feu présenté toujours par le « Collectif du Vendredi »

23h : Bal des Jeunes, avec DNA Sono

Il sera possible de se restaurer sur le site. Ce dernier sera sécurisé par une équipe de vigiles.

Le dimanche débutera par le traditionnel Apéritif Musical offert par la municipalité à 11h30. L'après-midi à compter de 16h sera animé par le Cie Ziganime. Pour la promo du vélo, la compagnie Ziganime présentera les 12 travaux de Bricolo et Mécano, un spectacle humoristique, clownesque et acrobatique sur une vingtaine de vélos délirants.

A 18h, un show de qualité, coloré, plein de charme et de joie de vivre mêlant les arts du Cirque, le Cabaret, le chant et la danse. (Seconde partie à 21h30)

19h : Buffet Campagnard – Repas Enfants

22h30 : Feu d'Artifice, offert par la municipalité

23h : Bal avec l'Orchestre Swing Time

Durant toute la durée de la fête il y aura diverses attractions foraines. Tous les spectacles, bals sont gratuits et offerts par le Comité des Fêtes.

Espérons que le soleil et le public seront présents ces deux journées. Ce sera une récompense pour tous les bénévoles qui œuvrent depuis des semaines pour la réussite de ce weekend.

Salle d'associations.

Rappel. Notre commune est en manque de salles de réunions, nous avons dû en plusieurs occasions prêter la salle de mariage pour satisfaire divers organismes qui sollicitaient un lieu pour se réunir. La construction de notre future salle d'associations permettra de combler cette lacune et aussi de mutualiser et ainsi de réduire les frais de chauffage (poste important dans nos dépenses). Le permis de construire est en cours d'instruction. Christophe Guillaume propose de différer de quelques mois le début des travaux. Nous devons retravailler les demandes de subventions aux divers organismes.

Ecole.

Il y a actuellement 105 élèves inscrits pour la prochaine rentrée. Les TAP ne changent pas de jour, ils se dérouleront le jeudi après-midi.

Le décret concernant l'abandon des TAP n'est pas encore décidé. Faudra-t-il parler des nouveaux rythmes scolaires ? Parmi ses premières mesures, Emmanuel Macron annonce pour l'été un « décret sur la liberté des communes », leur donnant la possibilité d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de Vincent Peillon, tant décriée depuis sa mise en place en 2013. Nous aurons à mener une réflexion collective sur la poursuite ou non des TAP.

Carte d'identité Nationale et passeport.

Les demandes doivent être sollicitées auprès du service en mairie de Feurs. Les délais sont actuellement très longs. Pour ne pas avoir de désagréments au moment du départ en voyage, pensez à prendre rendez-vous suffisamment à l'avance.

RE RAPPEL

Nous sommes constamment interpellés par des civensois qui se plaignent des feux de végétaux à l'air libre. Nous rappelons que cette pratique est INTERDITE et passible d'amendes. Les beaux jours sont là, il est agréable de profiter du plein air sans être perturbé par des fumées nauséabondes.

Les engins bruyants tels que tondeuse à gazon, débroussailleuse ou autres **ne peuvent être utilisés** que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nous demandons à tous de respecter ces réglementations.

Fête des Quartiers.

Dans de nombreux quartiers des pique-niques sont organisés, vous pouvez nous adresser les photos de ces journées afin de les insérer dans notre prochain bulletin.

Manifestations à venir.

Vendredi 30 juin : Fête de l'école

Samedi 15 et dimanche 16 juillet : Fête patronale

Dimanche 10 septembre : Brocante, Entente Tennis de table.

Mercredi 13 septembre : Don du sang EFS

Samedi 16 septembre : Fête des classes en 7 et 2

Mercredi 11 octobre : concours de belote Club du 3^e âge.

Prochain conseil le jeudi 29 juin à 20h.